



GHR
Mulhouse Sud-Alsace

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Région
Grand Est

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Mulhouse, le 11 juin 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons toutes nos félicitations concernant votre réussite pour votre passage en 2^{ème} année. Vous commencerez votre 2^{ème} année par votre stage S3 du 26/08/2024 au 18/10/2024 (sous réserve de modification : jusqu'au 25/10/2024).

Nous aurons ensuite le plaisir de vous accueillir au sein de l'institut le **lundi 28 octobre 2024 à 09h00**. Veuillez noter que votre présence est obligatoire.

La visite médicale auprès du Dr BALESTRERI sera organisée dès votre retour à l'Institut.

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription à compléter. Veuillez à nous fournir votre attestation d'assurance responsabilité civile et risques professionnels pour votre parcours clinique en stage.

Vous devez impérativement vous acquitter des frais de scolarité et frais de formation.

Au préalable, vous devez régler la Contribution à la vie Etudiante et de Campus (CVEC CROUS) en vous connectant sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Concernant les étudiants boursiers redoublants, le conseil régional d'Alsace n'accepte aucun dossier qui lui serait directement transmis par un étudiant. Veuillez aussi noter que les dossiers remis hors délais seront rejetés.

Important : un étudiant qui dépose une demande de bourse doit obligatoirement s'acquitter des frais d'inscription, de et de sécurité sociale.

En cas d'obtention d'une bourse et seulement après réception de la décision définitive d'attribution, le remboursement de ces frais pourra être demandé auprès du secrétariat.

L'ensemble des documents est à renvoyer pour le **12 août 2024 dernier délai** à l'adresse suivante :

IFMR – Formation en Ergothérapie
2 rue du Dr Léon Mangeney
68070 MULHOUSE Cedex

N'hésitez pas à nous contacter au 03.89.64.82.42 si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Dans l'attente de vous retrouver au sein de l'institut, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Maud ECKENSCHWILLER
Directrice Déléguée de l'IFMR

NOTICE D'INFORMATION SUR LA CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE (CROUS)

Projet de Loi « Orientation et réussite des Etudiants »

Vous devez vous acquitter de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC, CROUS) d'un montant de 103€ (sous réserve de modification). Tout étudiant est concerné, peu importe son âge ou son niveau d'études.

Cette contribution doit être réglée **obligatoirement** avant votre inscription administrative en vous connectant sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Un mail vous sera ensuite adressé vous invitant à télécharger votre attestation d'acquiescement **à joindre obligatoirement à l'inscription administrative.**

Pour les étudiants concernés, une demande d'exonération se fait sur le site de la CVEC.

Information sur les bourses

L'inscription se fait sur le site <http://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/> à partir du 01 juillet 2024 et ce, jusqu'au 30 septembre 2024. Soyez vigilant concernant les délais car :

- le site sera clôturé 30 jours après la date de la rentrée scolaire ;
- le RIB transmis doit dater de moins de deux mois.

L'avis d'imposition à produire est celui de l'année 2023 sur les revenus 2022 et le code établissement est **IIFE5811**

Seul les frais de scolarité (frais d'inscription) peuvent donner lieu à remboursement total ou partiel en fonction du niveau de la bourse.

Pour les candidats inscrits au Pôle Emploi : se renseigner auprès de votre conseiller

DOSSIER ADMINISTRATIF : FICHE D'INSCRIPTION

<p>Mme - Mr (<i>rayez les mentions inutiles</i>)</p> <p>NOM PATRONYMIQUE :</p> <p>PRENOMS :</p> <p>EPOUSE :</p> <p>SITUATION DE FAMILLE : Célibataire Marié Pacsé</p> <p>NATIONALITE :</p> <p>DATE DE NAISSANCE :</p> <p>LIEU DE NAISSANCE :</p> <p>DEPARTEMENT : N° :</p> <hr/> <p>ADRESSE DE L'ETUDIANT :</p> <p><i>(durant sa scolarité)</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>TELEPHONE FIXE ET MOBILE :</p> <p>COURRIEL :</p> <hr/> <p>SECURITE SOCIALE N°:</p> <p><i>(rayez les mentions inutiles)</i></p> <p>Etes-vous personnellement inscrit à la S.S. : OUI NON</p> <p>Etes-vous assuré à titre d'ayant droit ?</p> <p>si oui par qui ? PARENT CONJOINT AUTRE</p> <p>Contribution à la vie étudiante faite le.....</p> <hr/> <p>BOURSE D'ETUDES :</p> <p>Demande de bourse régionale : OUI NON</p>	<p>RENSEIGNEMENTS DIVERS : (à compléter lisiblement)</p> <p>Nom, prénom du <u>père</u> :</p> <p>Profession du père :</p> <p>N° téléphone professionnel :</p> <p>Nom, prénom de la <u>mère</u> :</p> <p>Profession de la mère :</p> <p>N° téléphone professionnel :</p> <p>Adresse parentale :</p> <p>.....</p> <p>Téléphone :</p> <hr/> <p>OBSERVATIONS : (<i>cadre réservé à l'administration</i>)</p> <p>ADMIS EN : E2 à l'IFE</p> <p align="center">Rentrée le 28 octobre 2024 à 09h</p> <p>REDOUBLE</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--	--

Institut de Formation des Métiers de la Rééducation Sud Alsace	COTISATION ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 2^{ème} ANNEE
--	--

Nom et Prénom :

<u>COTISATIONS OBLIGATOIRES POUR LES ETUDIANTS EN FORMATION INITIALE</u>	
- Frais de scolarité (frais d'inscription)	170,00 € <input type="checkbox"/>
- Frais de formation	960,00 € <input type="checkbox"/>

	1130,00 € <input type="checkbox"/>

Pour les étudiants boursiers ou susceptibles d'être boursiers

Le versement des frais de scolarité (frais d'inscription) se fait obligatoirement par chèque établi à l'ordre de la Régie centrale de l'IFMS (170€). En cas d'obtention de la bourse, le chèque vous sera restitué.

Il restera à vous acquitter des frais de formation (960 €) par chèque établi à l'ordre de la Régie centrale de l'IFMS.

Pour les étudiants non boursiers

Vous devrez vous acquitter de l'ensemble des cotisations obligatoires par chèque établi à l'ordre de la Régie centrale de l'IFMS d'un montant de 1130,00 €.

Veillez noter que ces cotisations obligatoires sont reductibles annuellement (à l'exception de la carte badge (uniquement en 1^{ère} année de formation)).

Déposé le _____

Payé par chèque de _____ € (sous réserve d'encaissement) en date du _____

Payé par CB de _____ € en date du _____

Déposé le

Payé par chèque de ----- € (sous réserve d'encaissement)

Cachet de la Régie de Recette :